



CONSTITUTION D'UN FONDS REEMPLOI

9 novembre 2023

Centre administratif de la province Sud

- **Objectif de l'atelier :**
 - Concevoir le mécanisme de financement, d'utilisation et de gouvernance d'un Fonds dédié au soutien du réemploi en province Sud.
 - Préparer les contours de la future réglementation provinciale liée à ce Fonds.
 - Partager les connaissances, valoriser les initiatives en province Sud, mettre en relation les acteurs.
- **Plénière (13h30-14h30) :** présentation des enjeux et perspectives, benchmark
- **Ateliers thématiques (14h45-17h) :**
Atelier unique en plusieurs sous-groupes : Constitution d'un Fonds réemploi : comment l'abonder, que va financer le fonds, quelle gouvernance ?

Animation : Catherine GUILLAUME, Pascal GUILLAUME – SOLUTIONS Sarl

INTRODUCTION

A travers son Schéma provincial de prévention et gestion des déchets 2018-2022, la province Sud affirme sa volonté de tendre vers un modèle de développement économique circulaire, avec pour un des 4 axes principaux : la sobriété.

L'objectif de cet atelier était de partager les connaissances, de valoriser les initiatives en province Sud et ailleurs, et de mettre en relation les acteurs concernés en vue de poser, de manière concertée, les grands principes de la constitution d'un fonds réemploi.

La province Sud a lancé la question suivante auprès des invités au moment de leur inscription « pensez-vous qu'un fonds réemploi doit favoriser le secteur de l'économie sociale et solidaire? ». Les 40 participants ont répondu majoritairement oui et un quart a déclaré ne pas avoir d'avis.

1/-RESTITUTION DES ECHANGES EN PLENIERE

Intervenant	Intervention
Elisabeth Rinaldo – Renaissance	Il manque une sensibilisation des consommateurs à l'achat de l'occasion. Il faut rendre la seconde main plus accessible, de nombreux obstacles pratiques la rendant invisible : coûts des

(boutique d'occasion pour bébés)	loyers amenant les boutiques à s'installer dans des endroits difficiles à trouver, sans parking, mal placés. Manque de salariés, donc horaires d'ouverture restreints.
Nicolas Kaya – Numérique pour tous	Il faut suivre la loi du commerce. Pour rendre l'offre plus accessible, le prix du foncier est un problème, donc l'association « Numérique pour tous » privilégie les canaux web. Chaque acteur, seul dans son coin, ne peut pas atteindre ces objectifs de visibilité et de réduction des coûts. Il faut travailler en réseau pour apporter une offre structurée au consommateur. Il faut du temps pour se consacrer à ces associations. Par ailleurs, les entreprises ont besoin d'être prévenues à l'avance quand de nouvelles taxes vont être votées (taxe DEEE).
Laure - HANVIE	Chez HANVIE, le levier pour l'insertion est le surcyclage. Le temps passé (collecte, tri, nettoyage, stockage, créativité, travail de la matière) n'est pas valorisé à sa juste valeur. Les loyers, le stockage, le matériel coûtent cher.
Manuel Trouillot – ALD réparation	Où en sont les échanges avec la DAE pour faire évoluer la taxation sur les pièces détachées ?
Réponse de la DDDT	Le courrier envoyé par la province Sud n'a pas reçu de réponses.
Philippe Bruot – Distillerie du Soleil	Aimerait que des efforts soient portés sur le développement de la consigne.
Réponse de la DDDT	La province Sud soutient la consigne mais il existe de nombreuses contraintes techniques. Le Fonds réemploi peut servir à soutenir la consigne.
Mathieu Noël - Ecopharm	S'étonne du peu d'entreprises présentes à l'atelier.
Réponse collégiale	Les entreprises s'intéressent peu à ces problématiques. Les gros importateurs ne se sentent pas concernés.
Coline Tavernier - CCI	Les importateurs d'électroménager ne veulent pas entendre parler d'indice de réparabilité.
Emmanuel Récamier - SIGN	Quels sont les grands chiffres, sur combien peut-on tabler pour réfléchir au Fonds réemploi ?
Réponse de Trecodec	Aucun chiffre n'a pu être donné durant cet échange mais ont été communiqués lors des ateliers.

2/-RESTITUTION DES ATELIERS

L'atelier a été animé avec 7 sous-groupes de 2 à 5 personnes.

Un travail collectif de consensus a été mené, de façon à présenter les contours d'un Fonds Réemploi qui conviennent à tous.

Les participants ont travaillé sur les points suivants :

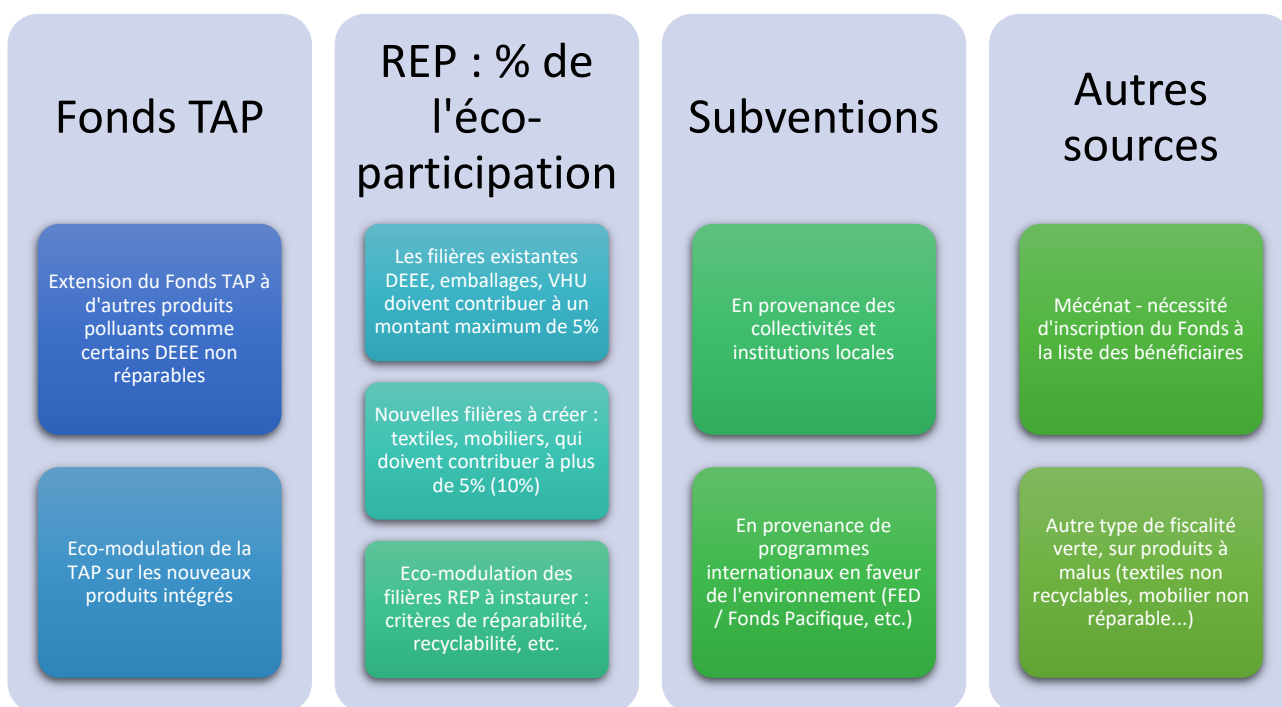
- Comment l'abonder ?
- Que va financer le Fonds ?
- Quelle gouvernance ?

Les propositions des propositions des participants ont été synthétisées ci-dessous :

1-Comment abonder le fonds :?

Les participants ont proposé plutôt un « mix » de différentes sources variées, de façon à obtenir un Fonds suffisamment doté pour répondre à des objectifs ambitieux.

Les sources de financement suivantes ont ainsi été envisagées par les participants :



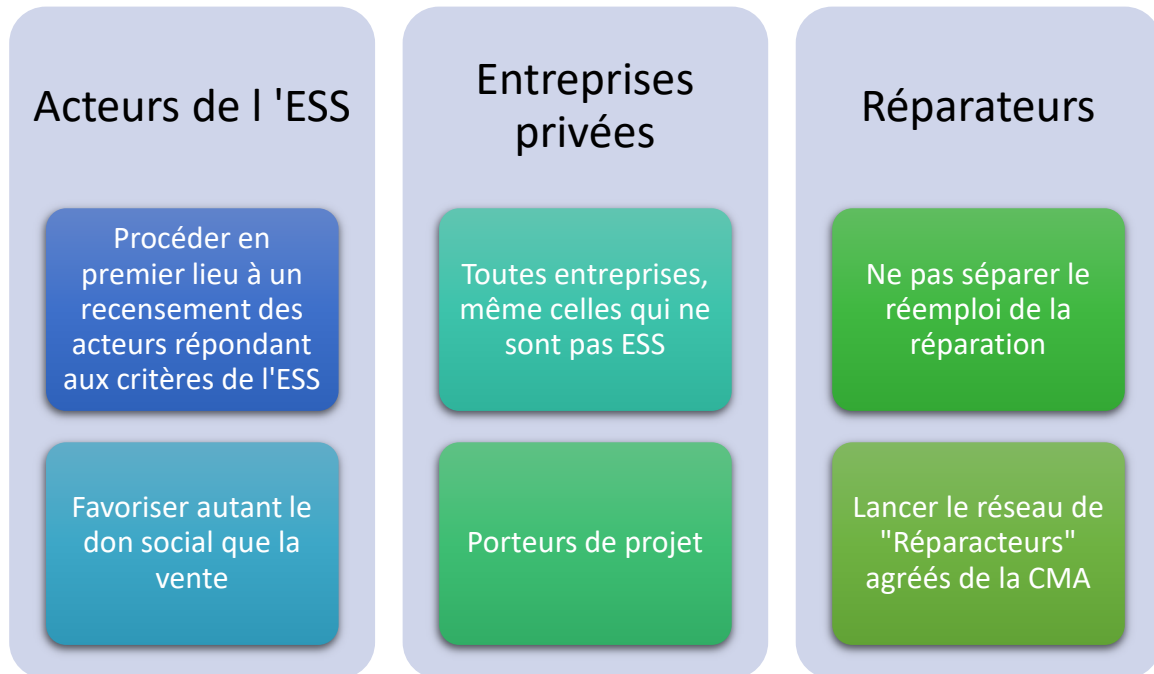
2- Quels acteurs bénéficiaires du fonds ?

Les participants ont souhaité faire bénéficier tous les acteurs du réemploi, pas spécifiquement ceux de l'économie sociale et solidaire (ESS). Le consommateur est celui à qui doit bénéficier de façon ultime

le dispositif. Celui-ci doit être pensé au bénéfice du consommateur : choix, qualité, prix, offre disponible, visibilité, avantages réels comparatifs.

Pour le consommateur, acheter de la seconde main, du reconditionné ou faire réparer, doit revenir moins cher et être plus avantageux que d'acheter du neuf.

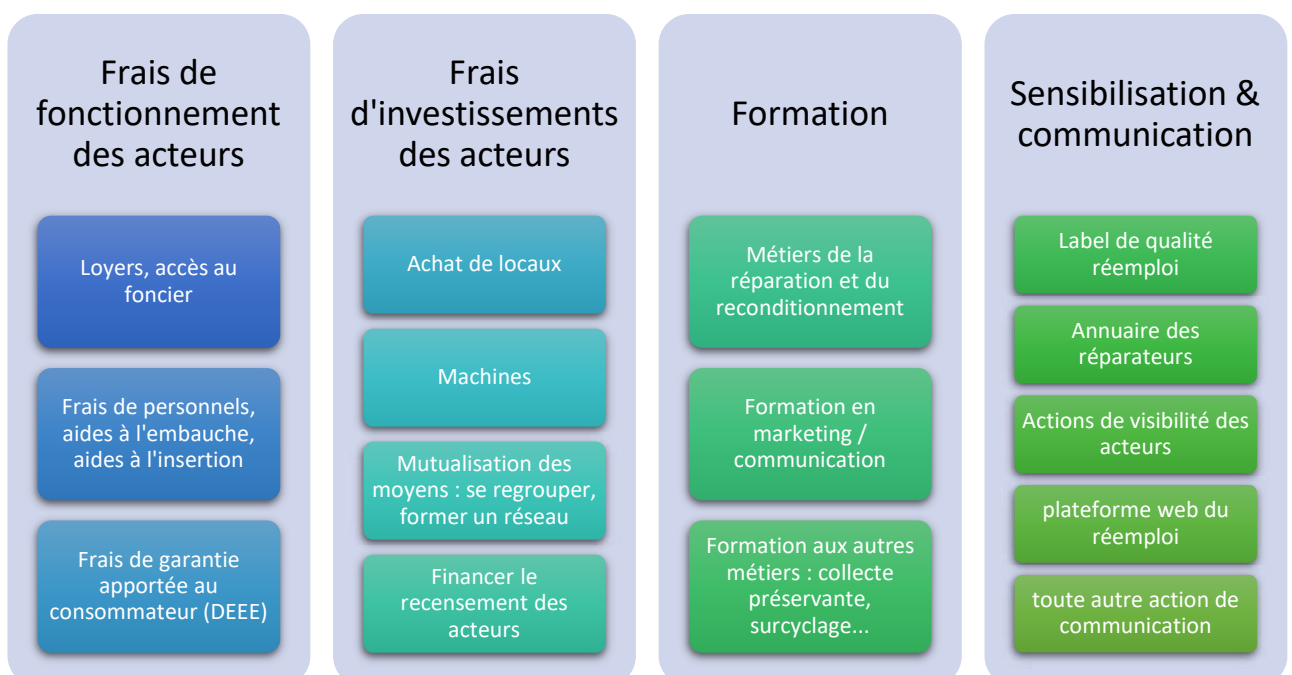
Les acteurs pouvant bénéficier du fonds réemploi sont donc les suivants :



3- Quelles actions bénéficiaires du fonds ?

Les participants ont souhaité renforcer de nombreuses actions pour favoriser le réemploi.

Les actions pouvant bénéficier du fonds réemploi sont donc les suivantes :



Une action phare répondant aux critères ci-dessus a été proposée : « **Les halles du réemploi** ».

Un lieu unique attractif, visible, facile d'accès, bien placé, avec parking, qui regroupe tous les acteurs du réemploi. Une dynamique de réseau doit être créée permettant la réalisation de ce projet.

Le benchmark proposé est le centre commercial du réemploi « RETUNA » en Suède.

<https://www.retuna.se/english/> (voir photos d'illustration ci-dessous).



4- Mécanismes de financement

Des critères d'éligibilité doivent être édités précisément.

Un principe d'équité est proposé, sans favoriser un acteur plus qu'un autre.

Les contributeurs (taxes, metteurs sur le marché...) versent leur contribution à l'organisme coordonnateur qui reverse les fonds aux bénéficiaires selon ces critères.

5- Pilotage et fonctionnement

Deux propositions de fonctionnement ont été faites :

- Création de deux comités (Comité des parties prenantes et Comité des financeurs) qui décident de l'attribution du Fonds aux acteurs.
- Création d'un comité d'acteurs partageant les valeurs de l'ESS qui décide de l'attribution du Fonds aux acteurs.

Le pilotage serait effectué par soit un coordinateur tournant élu au sein d'un comité, soit par la province Sud et un éco organisme, soit par un Comité de pilotage. Le groupe ne s'est pas mis d'accord sur le meilleur type de pilotage.

6- Quels leviers actionner et quels freins lever ?

Leviers	<ul style="list-style-type: none">• TGC à 0% ou TGC moins chère (3%) pour les pièces détachées, la réparation et les produits vertueux (qui se réparent).• Visibilité du réemploi et des acteurs du réemploi.• Critères d'éligibilité à éclaircir.• Contrôles à l'entrée (critères douaniers) des produits (qualité, réparabilité, etc.).• Portage politique de l'action.• Indice de réparabilité à mettre en œuvre.• Orientation consommateur : se mettre à la place du consommateur lors de la création du Fonds réemploi.
Freins	<ul style="list-style-type: none">• La vie chère, incitant les consommateurs à acheter des produits bas de gamme qui finissent vite en déchets ou ne se réparent pas.• Absence de cadre légal et de cadre fiscal sur la réparation et le réemploi.• Mille-feuille de compétences territoriale et provinciales rendant complexe la mise en œuvre d'actions en faveur du réemploi sur toute la NC.

3/-LES POINTS SAILLANTS DE CET ATELIER

Les points saillants :

- **Une volonté politique :** Les acteurs présents ont fait remarquer que le réemploi ne peut être favorisé par le consommateur que si une réelle volonté politique est impliquée : politique d'importation (contrôle de la qualité et réparabilité des produits), politique fiscale (taxes à l'import des produits non réparables, TGC sur pièces détachées et réparation), statut économie sociale et solidaire, extension du Fonds de soutien aux actions de lutte contre les pollutions (TAP) , aides notamment aux locaux et personnels, soutien de la réparation...
- **Une nécessité de caractériser les acteurs :** Afin de calibrer parfaitement le Fonds réemploi, il est indispensable de recenser tous les acteurs du réemploi, leur rôle et leurs besoins.
- **Un financement via une grande variété de sources :** Les participants sont conscients de la difficulté de trouver des financements pour abonder le Fonds réemploi. Ils estiment que le rendement actuel de la REP est insuffisant et proposent de « mixer » les sources de financement : Petit pourcentage de la REP actuelle (toutes filières, pas seulement les DEEE) sans en modifier le barème, plus important pourcentage de nouvelles filières REP à créer, Fonds TAP, subventions notamment sur programmes internationaux, mécénat, etc.
- **L'éco-modulation comme principe de base :** l'éco-modulation doit être mise en place pour les filières REP et sur l'extension du Fonds TAP.
- **Un soutien à tous les acteurs du réemploi :** A l'unanimité, tous les participants souhaitent que le Fonds réemploi soutienne tous les types d'acteurs du réemploi, pas seulement ceux de l'économie sociale et solidaire, même si les valeurs de l'ESS doivent guider l'utilisation du Fonds. Une notion d'équité des acteurs devant le Fonds a été avancée, selon que des critères sont plus ou moins réunis.
- **Un soutien à la réparation :** La réparation ne peut pas être déconnectée du réemploi pour les participants. Le Fonds réemploi doit ainsi soutenir un réseau de réparateurs, des formations

sur les métiers, des investissements, des frais de fonctionnement, liés à la réparation (DEEE, textiles et maroquinerie, mobilier, etc.).

- **Des garanties pour le consommateur** : Le consommateur doit être gagnant s'il choisit le réemploi. Il faut lui permettre de bien choisir en offrant un Label « produit réemployé ou reconditionné » et des garanties étendues sur les appareils réparés ou reconditionnés, via un soutien financier de ces systèmes de garanties par le Fonds réemploi.
- **Une vitrine pour le réemploi** : Les participants s'accordent à dire que les acteurs et actions du réemploi (à part quelques exceptions comme les vide-greniers ou le site web www.annonces.nc) sont peu connus et peu visibles, pour des raisons de manque de moyens. La création du projet « les halles du réemploi » permettrait d'apporter cette visibilité dont ils ont besoin et permettrait de lutter à armes égales avec les « malls » de produits neufs existants. Exemple retenu : REtuna en Suède.
- **Une communication adaptée** : Les consommateurs doivent être sensibilisés sur le coût réel du produit qu'ils achètent via une communication sur le cycle de vie d'un produit. Acheter de la seconde main est plus intéressant et doit l'être démontré.
- **Un soutien à la formation** : Que ce soit concernant les métiers de la réparation, ceux spécifiques au réemploi (collecte, reconditionnement, sur-cyclage...), ou les notions de gestion / marketing / communication, les acteurs du réemploi demandent des formations. Un point spécifique a été noté pour le soutien des publics en insertion via le réemploi.

Les points qui ne font pas l'unanimité :

- **Pilotage du Fonds** : Un comité de pilotage, un comité des financeurs, plusieurs options ont été proposées. Le consensus n'a pas été trouvé sur ce point.

4/-LES AXES DE TRAVAIL

- **Structuration du Réemploi et la réparation en PS ;**
 - **Recenser les acteurs du réemploi** : cartographie, rôles, types de produits, personnels employés, besoins.
 - **Mener une étude économique du rendement de la REP**. Combien pourrait aller au Fonds réemploi ?
 - **Réglementer le Fonds réemploi /réparation**
 - **Communiquer et lancer un AAP ciblé sur le réemploi et la réparation pour soutenir les réseau de réparateurs et du réemploi** (par exemple, lancer un AAP pour « les halles du réemploi »).

CONTACT

Direction du Développement Durable des Territoires

Bureau de la Stratégie

3dt.contact@province-sud.nc